

Salaires minimums par (sous-)commission paritaire

Commission paritaire 1130000: industrie ceramique

En vigueur au 01/01/2008 (Dernière actualisation de la page 01/01/2008)

Pour les secteurs 'Industrie de la faïence et de la porcelaine, des articles sanitaires et des abrasifs et des poteries ceramiques', 'Carreaux ceramiques de revêtement et de pavement', 'Produits refractaires', 'Tuileries' : voir respectivement les SCP's 1130100, 1130200, 1130300 et 1130400.